

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

14 décembre 2021 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le mardi 14 décembre 2021, à 18 h 00, à la salle du conseil dûment convoquée par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Mesdames les conseillères Colombe April
 Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs le conseiller Stéphane Rioux
 Jean-Marie Côté
 Jean-Pierre Bélisle
 Brunon Gamache

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures, Monsieur le maire ouvre la séance et déclare la séance ouverte.

2021-12-233 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marie Côté
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2021-12-234 RÉSOLUTION - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2022, la municipalité aura à pourvoir un budget total de 3 629 391 \$ incluant les charges, les autres activités financières ainsi que les affectations nettes mais excluant l'amortissement des immobilisations et l'investissement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du cahier des prévisions pour l'exercice financier 2022 et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2022 tel que présenté totalisant des revenus et dépenses de 3 629 391 \$ se détaillant comme suit :

REVENUS

Taxes	2 057 663 \$
Paiement tenant lieu de taxes	40 151 \$
Services rendus	534 555 \$
Transferts	962 022 \$
Imposition de droits	21 000 \$
Intérêts	10 000 \$
Autres revenus	4 000 \$
Total des revenus	3 629 391 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Administration générale	505 798 \$
Sécurité publique	278 569 \$
Transport	1 052 797 \$
Hygiène du milieu	704 646 \$
Santé et Bien-être	61 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	328 539 \$
Loisir et Culture	502 578 \$
Frais de financement	137 802 \$
Total des dépenses	3 571 729 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(644 323 \$)
Remboursement en capital	485 586 \$
Total avant affectations	211 399 \$

AFFECTATIONS

Transfert aux activités d'investissement	188 275 \$
Fonds de roulement	28 124 \$

**TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
À DES FINS FISCALES**

3 629 391 \$

QUE les salaires des employés municipaux, sauf autrement stipulé dans les contrats de travail, soient et sont ajustés à la hausse de 2.75% pour l'exercice financier 2022;

QUE le cahier des prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ;

QU'un document explicatif du budget 2022 soit et est publié à l'intérieur du journal municipal de décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-12-235

RÉSOLUTION - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2022-2023-2024)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 totalisant des investissements de 1 760 900 \$;

QU'un résumé des dépenses d'immobilisations 2022 soit et est inséré dans le journal municipal de décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2021-12-236

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **ADOpte** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 18h31.

Jean-Claude Malenfant
Maire

Daniel Dufour
Directeur général